

29 décembre 2004

N° 2004 – 227

Rectificatif à l'avis ML/2004/222

Financial

Il convient de lire :

Règlement/livraison : La société ne disposant pas de code EUROCLEAR France, les opérations de règlement-livraison ne seront pas relitées.

Au lieu de :

Règlement/livraison : Les opérations de règlement-livraison seront relitées dès le 22 décembre 2004
